



Société Française de Phoniatrie et des Pathologies de la Communication

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 18 Octobre 2010

L'Assemblée Générale ordinaire de la Société s'est tenue le lundi 18 octobre 2010 à 8h15 au Palais des Congrès de Paris, Salle 342 A, place de la Porte Maillot, 75017 Paris.

Ordre du jour :

- Rapport de la Secrétaire Générale : Lise Crevier-Buchman
- Approbation du PV de l'AG du 6 octobre 2009
- Elections d'un président 2012
- Admissions des nouveaux membres
- Rapport du Trésorier : Yves Ormezzano
- Approbation des comptes de l'exercice 2009
- Projet de budget 2010
- Enseignement de la phoniatrie
- Syndicat des phoniâtres
- Questions diverses

I. Rapport du Secrétariat Général

Approbation du PV de l'AG du 6 octobre 2009

Il est rappelé qu le Procès Verbal de l'Assemblée Générale est publié sur le site Internet de la SFPPC et dans la Revue de Laryngologie de Bordeaux

Voté à l'unanimité.

a. Elections du président 2011

Le Dr Gérard Chevaillier, ORL, exerçant en libéral à Paris et à l'hôpital Lariboisière, a été élu à l'unanimité pour effectuer son mandat en 2011.

Pour l'année 2012, nous proposons la candidature du docteur Marie-Claude Monfrais-Pfauwadel,

Elle est élue à l'unanimité moins une abstention

Appel a candidature pour la présidence en 2013.

b. Admission des nouveaux membres

Sont élus à l'unanimité comme membres titulaires (T) et associés (As) :

- Corinne Loie (Ass), Orthophoniste, Paris
- Alain Ghio (Ass), Ingénieur, Aix en Provence
- Caroline Delpéch (Ass), Orthophoniste, Paris
- Angèle Wattremez (Ass), Orthophoniste, Paris
- Claire de Brugiere (Ass), Orthophoniste, Paris
- Franck Marmouset (T), ORL, Toulouse

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre Société

Il est rappelé que :



Société Française de Phoniatrie et des Pathologies de la Communication

- les dossiers de candidature peuvent être téléchargés soit sur le site de la SFP (www.phoniatrie.fr) soit en s'adressant directement à Fabienne Hereng chez Colloquium (f.hereng@clq-group.com)
- la date limite de dépôt de candidature est fixé au **15 septembre** précédent la congrès.

c. Vie de la société

Au 1^{er} janvier 2010, la SFPPC compte **198 membres** dont **182 membres actifs** et **16 membres honoraires**. Parmi les membres actifs, **86 membres sont titulaires**.

Le site Internet est fonctionnel et géré par la société Santor que nous remercions: www.phoniatrie.fr

- Nous proposons aussi de faire paraître sur le site les informations relatives aux différentes formations, cours et autres manifestations d'intérêt général. Pour cela vous pouvez envoyer vos informations au Secrétariat lise.buchman@numericable.fr

Prochain congrès ORL Phoniatrie :

Le congrès d'ORL 2011 aura lieu du samedi 15 au lundi 17 octobre 2011

La date du prochain congrès de la SFPPC sera le **lundi 17 Octobre 2011**

Dates a retenir :

Antoine Giovanni (La Timone, Marseille) et Nathalie Henrich (Gipsa-Lab, Grenoble) annoncent que le **congrès PEVOC** (Pan European Voice Conference) se tiendra pour la première fois en France, à Marseille du 31 Août au 3 septembre 2011. <http://www.pevoc.org/pevoc9.php>

Une traduction simultanée des séances plénières sera assurée ainsi que des ateliers en français pour inciter une forte participation des collègues francophones.

II. Rapport du Trésorier et bilan financier

a. Rédaction finale du Congrès 2009

Le rendu des comptes effectué par Colloquium comptabilise à part le congrès qui ne fait apparaître comme recettes que les entrées et les sponsors (pour un total de 6490€), ce qui génère un déficit fictif de 4493,61€ en raison de dépenses de 10983,61€, déficit qui est en fait compensé en puisant dans les cotisations des membres. A noter que nous avons dû payer en 2009 une heure supplémentaire complète pour un dépassement d'utilisation de la salle de 20 minutes.

Un trop perçu de dépenses du congrès 2008 de 2649,06€ fait que la balance du poste « congrès » ne se monte in fine pour le budget 2009 qu'à 1844,55€.

b. Clôture partielle des comptes 2009

Dépenses totales : 8221,61€

Honoraires de fonctionnement (Colloquium) : 2063€

Organisation des CA (déplacements essentiellement) 972€

Notes de frais (Papeterie, envois, réunions) : 693€

Congrès : 4493,61 €

Il faut noter qu'une provision de 6000€ environ est à prévoir pour factures en cours de paiement (Revue de laryngologie, Reliquat Colloquium).

Recettes totales : 15800€



Société Française de Phoniatrie et des Pathologies de la Communication

Les cotisations restent dures à faire rentrer de façon régulière, beaucoup de membres ne régularisant qu'au moment du congrès. Ainsi à ce jour sur 2009 restent 2200€ de cotisations impayées sur un appel de 18000€, pour 2010, un reliquat de 7200€ persiste.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

c. Projet de Budget 2010

Au total, depuis quelques années, notre budget annuel se monte environ à 12000€, avec une croissance lente mais nette des dépenses, à peu près couvertes par les recettes (cotisations des membres et sponsors).

Le nombre de nos membres est à peu près stable avec une petite tendance à la diminution en raison, essentiellement de la radiation de membres qui ne paient plus leur cotisation ou de membres qui sont admis à l'honorariat (le vieillissement de la population touche aussi la Société de Phoniatrie) et qui ne cotisent plus. En raison de la crise, il faut s'attendre à une nette diminution des rentrées de nos sponsors et donc mieux couvrir nos dépenses par les cotisations.

Le Budget est approuvé à l'unanimité

La cotisation annuelle 2011 (inchangée depuis quatre années) est donc proposée à
- **110 €** pour les membres, et **35 €** pour les étudiants.
L'accès au congrès pour les non membres est de **150 €**

Voté à l'unanimité moins 4 votes contre

III. Enseignement de la phoniatrie

a. Séminaires d'Audiophonologie-Phoniatrie

Les séminaires d'Audiophonologie-Phoniatrie créés en 2008, se poursuivent dans le cadre de la formation initiale des internes en ORL. Cet enseignement est universitaire et national.

La phoniatrie comprend 22 h d'enseignement.

Le but est de

- sensibiliser tous les internes en ORL à l'audiophonologie et à la phoniatrie
- créer dans le cursus de chaque interne en ORL un semestre d'enseignement spécifique (en plus des 6 semestres d'ORL et des 2 semestres de chirurgie) lui permettant d'avoir une formation en audiophonologie – phoniatrie sur le terrain.

Il y a 2 sessions de 2 jours par an pendant 3 ans.

La session qui a lieu pendant le congrès d'ORL, est accessible en priorité aux internes mais aussi aux chefs de clinique et à tout médecin souhaitant se perfectionner en audiophonologie et phoniatrie.

Le conseil d'administration propose d'organiser des séances de Formation ouvertes à tous les ORL y compris aux internes pour compléter leur formation initiale.

Une commission de formation continue sera créée au sein du conseil d'administration de la SFPPC.

b. DIU de Phoniatrie

Le DIU de Phoniatrie, créé par le Pr Bruno Frachet (Paris) en 1989, est suspendu dans sa forme actuelle. La dernière session a permis à 5 médecins d'obtenir leur DIU en juin 2010.



Société Française de Phoniatrie et des Pathologies de la Communication

IV. Syndicat National de Phoniatrie

- Le syndicat National de Phoniatrie (SNP) avait été créé en 1966.
- Avec l'évolution de la phoniatrie et de son intégration au sein de l'ORL, l'existence d'un syndicat spécifique aux médecins phoniatres n'avait plus de raison d'être.
- Sa présidente, Christiane Lobryeau-Desnus a fait voter la dissolution du SNP le 16 octobre 2010.
- Il est demandé aux phoniatres ORL d'adhérer au SNORL et de participer en son sein à une commission de phoniatrie. Christiane Lobryeau-Desnus a été cooptée au CA du SNORL pour assurer la mise en place de cette commission ;
- Il est demandé aux phoniatres non ORL d'adhérer au Syndicat des Médecins à Exercice Particulier et d'y créer aussi une commission de phoniatrie.
- Enfin, il est créé au sein de la SFPPC une commission plus particulièrement chargée de gérer les aspects syndicaux, formée de quatre membres : Christiane Lobryeau-Desnus et Romain Perouse représentants des ORL, Pascale Fichaut et Bruno Coulombeau représentants des médecins phoniatres non ORL.

Proposition acceptée à l'unanimité

Les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés et votés, l'Assemblée Générale est levée à 9h.